



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N° 72/2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

972-219722238-20230928-72-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2023

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

Date de convocation et de publication : 21 Septembre 2023

Séance du **28 Septembre 2023**

\*\*\*\*\*

Présidence de M. Fred Michel **TIRAULT, Maire**  
Mme Patricia **BOCLE-BRIAND Secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

L'An Deux Mille Vingt-trois, le jeudi 28 Septembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la **Ville du SAINT-ESPRIT** régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**REFECTION DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS DE LA RUE CAPITAINE PIERRE-ROSE : ADOPTION DU PROJET ET DE SON PLAN DE FINANCEMENT**

**Étaient présents :** M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - M. Jocelyn ALCINDOR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) - M. Christian MARTIAL - Mme Maryse GOUJON - M. Thierry DORVAN - M. Guybert FIRMIN - M. Boris VIGILANT - Mme Kitty MARIE-LUCE - Mme Sabrina TOUYA-PILON - M. Steve ALLONGOUT - Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

**Étaient absents (es) excusés (es) :**

**Procurations :**

- Mme Peggy FAGOUR à Mme Sabrina TOUYA-PILON
- Mme Marie-Annick APOCALE à M. Erick PIGNOL
- Mme Huguette DELEM à M. M. Boris VIGILANT
- Mme Judith DIALLO à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- Mme Geneviève SUZANNE à M. Jocelyn ALCINDOR
- Mme Stéphanie PARTY à M. Fred Michel TIRAULT

**Étaient absents (es) :**

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Alexandre GERALD
- M. Mickaël LAURENT
- M. Olivier BERISSON

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance :**

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLE BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Ce projet porte sur les travaux de réfection des caniveaux et des trottoirs et la mise en enrobé de la rue du Capitaine Pierre Rose. D'une longueur de 313 ml, il s'agit d'une voie centrale du centre bourg qui dessert notamment le Marché et l'Eglise.

En grande partie bétonnée, le passage de véhicule surtout la nuit génère des nuisances auditives pour les riverains. Par ailleurs, les caniveaux non couverts présentent des nuisances olfactives et sanitaires (prolifération de nuisibles et de moustiques, accident de véhicule, chute de piéton, ...).

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Démolition de l'existant, fouille et évacuation des déchets
- Pose de PVC diamètre 300
- Fourniture et pose de regard à grille
- Fourniture et mise en œuvre de bordures
- Fourniture et pose de briquettes décoratives
- Fourniture et pose de bornes anti stationnements
- Réfection de la chaussée en enrobé
- Marquages horizontaux
- Accès pour personnes handicapées : face aux différents commerces et services publics

Le cout prévisionnel de l'opération est de **319 680,09 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

MONTANT DE L'OPERATION		319 680,09 € HT
ETAT (DETR 2023) – 71,95 % obtenu	230 000,00 €	
CAESM (Fonds de concours) – 14 %	44 755,21 €	
VILLE DU SAINT-ESPRIT – 14,05 %	44 924,88 €	

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :**

- 1. APPROUVE le projet et son plan de financement tel que présenté ci-dessus.**
- 2. AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles et pièces afférentes à ce dossier et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 20h40. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.

Fait au Saint-Esprit, le **28 septembre 2023**



Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**

La secrétaire de séance,

Patricia **BOCLE-BRIAND**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis en sous-préfecture de Saint-Esprit



95 OCT. 2023

Le Maire,

Fred Michel **TIRAULT**